



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 10 novembre 2022 (08h30)
salle Etable- La lombardière**

**DGA Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35	
En exercice	: 35	
Présents	: 21	
Votants	: 23	
Convocation et affichage	: 03/11/2022	
Président de séance	: Monsieur	Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Madame	Sylvette DAVID

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Damien BAYLE, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Denis HONORE, Danielle MAGAND, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Brigitte BOURRET (pouvoir à Christian MASSOLA), Gilles DUFAUD (pouvoir à Martine OLLIVIER).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, François CHAUVIN, Olivier DE LAGARDE, Thierry LERMET, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Yves RULLIÈRE, Antoinette SCHERER.

**BC-2022-385 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - SUBVENTIONS AUX CLUBS
ANNONAY CANOE KAYAK CLUB, ANNONAY TRIATHLON, CERCLE DES
NAGEURS D'ANNONAY, CERCLE DE PLONGÉE ET DE DESCENTE D'ANNONAY,
CLUB ALPIN FRANÇAIS, ANNONAY ESCALADE - ANNÉE 2022**

Rapporteur : Monsieur Antoine MARTINEZ

Annonay Rhône Agglo soutient les associations sportives intimement liées au centre aquatique Aquavaure et au gymnase Rives de Faya, les structures associatives concernées sont les suivantes : Annonay canoë kayak club, Annonay triathlon, Cercle des nageurs d'Annonay, le Cercle de plongée et de descente d'Annonay ainsi que le Club alpin français et Annonay escalade.

Pour l'année 2022, il est proposé de leur attribuer les subventions suivantes :

Annonay canoë kayak club (ACKC)	1.518,00€
Annonay triathlon	1.628,00€
Le Cercle des nageurs d'Annonay	10.228,00€
Le Cercle de plongée et de descente d'Annonay	493,00€
Le Club alpin français	2.175,00€
Annonay escalade	1.958,00€

VU la délibération du 9 juillet 2020 n°2020-168 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au bureau,

DÉLIBÉRÉ

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'attribution de subventions aux structures associatives pour un montant total de 18 000,00 € pour l'année 2022 conformément à la répartition suivante :

- Annonay canoë kayak club (ACKC) pour un montant de 1 518,00 €,
- Annonay triathlon pour un montant de 1 628,00€,
- Le Cercle des nageurs d'Annonay pour un montant de 10 228,00€,
- Le Cercle de plongée et de descente d'Annonay pour un montant de 493,00€,
- Le Club alpin français pour un montant de 2 175,00€,
- Annonay escalade pour un montant de 1 958,00€.

DECIDE le versement, au titre de l'exercice budgétaire 2022, desdites subventions,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes les pièces afférentes, et le **CHARGE**, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 14/11/22
Affiché le : 16/11/22
Transmis en sous-préfecture le : 14/11/22
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20221110-36767-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du BUREAU
COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET